

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-180 du 31 Mai 1982

Chargeant le Camarade GUEZODJE Vincent,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique de l'intérim du Camarade Grégoire
AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat
et des Loisirs pour compter du 1er Juin 1982.

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er Juin 1982, le Camarade GUEZODJE Vincent, Minis-
tre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique assurera l'intérim du Ministre
du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire
AGBAHE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 31 Mai 1982

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRFB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MTC-MTPCH 10
AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI - Gde. ChanC.
3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-